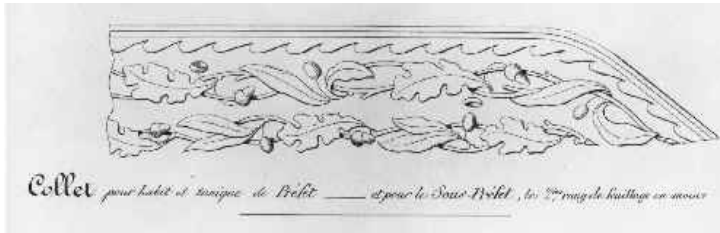


Le costume de préfet

Les préfets et sous-préfets portent un uniforme brodé lors des cérémonies ou visites officielles. Les nombreuses broderies de feuilles de chêne et d'olivier entrelacées sur les parements de l'uniforme symbolisent l'autorité et le souci de la paix publique.



Les costumes ont fait dès l'an VIII l'objet de trois arrêtés du gouvernement: 17 ventôse (8 mars), 17 floréal (7 mai) et 8 messidor (27 juin). Depuis, à chaque changement de régime, des circulaires du



ministère de l'intérieur apportent quelques modifications tout en restant fidèles aux dispositions établies en l'an VIII (circulaires du 24 septembre 1830, du 26 janvier 1849, du 20 mars 1852 et du 10 avril 1873).

La circulaire du 10 avril 1873 fixe ainsi l'uniforme du préfet :



Grande tenue : habit bleu, broderie en argent, chapeau français à plumes noires, pantalon blanc ou d'argent, épée à poignée de nacre, écharpe tricolore, gilet blanc. Les sous-préfets, généraux, conseillers de préfecture ont la même tenue avec des broderies différentes.



Petite tenue : tunique droite en drap bleu, gilet blanc ou bleu, pantalon bleu, képi bleu à bandeau brodé argent, l'épée comme pour la grande tenue.

L'arrêté du général de Gaulle du 1er août 1945 supprime la grande tenue avec bicorne, habit brodé, ceinturon de soie noire, écharpe à glands d'or et épée.



Aujourd'hui le costume de préfet comprend désormais trois tenues :



- une tenue de cérémonie, constituée d'un veston croisé avec pattes d'épaules brodées et parements de manches brodés amovibles. Le pantalon comporte une bande de soie noire, la casquette est brodée d'or. Les membres féminins du corps préfectoral portent une veste avec une jupe et une toque-tricorne de feutre uni bleu -marine;
- une tenue de cérémonie d'été (notamment pour les préfets exerçant en Outre-Mer), analogue à la précédente, mais blanche,
- une tenue de soirée, habit à pattes d'épaules brodées, gilet blanc et pantalon à bande d'or.



Les parements de manches comportent pour le préfet des dents de cannetille et deux ramages juxtaposés de feuilles de chêne et de feuilles d'olivier (pour les sous-préfets pas de cannetille et une seule guirlande).

Les pattes d'épaules ont deux feuilles de chêne et deux feuilles d'olivier (une seule feuille d'olivier pour les sous-préfets).



La casquette comporte deux guirlandes de feuilles de chêne et de feuilles d'oliviers brodées d'or (une seule guirlande pour les sous-préfets).

